

AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Avis de vacance de postes de secrétaire médical devant être pourvu au choix

NOR: SASH0940388V

Vingt-deux postes de secrétaire médical à pourvoir au choix, conformément aux dispositions de l'article 20 (3^o) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, sont vacants dans les établissements suivants :

- 2 postes à l'EPSM Lille-Métropole, à Armentières ;
- 3 postes à l'EPSM des Flandres, à Bailleul ;
- 3 postes au centre hospitalier de Douai ;
- 2 postes au centre hospitalier d'Armentières ;
- 6 postes au centre hospitalier régional universitaire de Lille ;
- 1 poste au centre hospitalier du Cateau-Cambrésis ;
- 1 poste au centre hospitalier de Valenciennes ;
- 1 poste à l'IEM de Zuydcoote ;
- 2 postes au centre hospitalier de Tourcoing ;
- 1 poste à l'EHPAD de Neuville-en-Ferrain.

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de service public.

Les demandes doivent être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Nord, BP 2008, 59011 Lille, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.